

## EDITO

### Réforme du collègue : notre colère n'engrassera pas les réactionnaires !

SUD Éducation réaffirme son opposition à la réforme du Collège adoptée le 10 avril dernier par le Conseil Supérieur de l'Éducation. Cette réforme masque le manque de moyens, les classes surchargées, la dégradation des conditions de travail et d'étude, d'un vernis pseudo-pédagogique pour imposer une casse généralisée du Collège Unique par l'instauration d'une autonomie accrue des établissements. Cette autonomie de 20% des établissements (dans le choix des options, dans l'organisation des enseignements et des horaires par cycle) aggravera nécessairement les inégalités de traitement sur le territoire.

Face à cette réforme, les voix des réactionnaires de tous poils se sont élevées pour défendre les langues anciennes (réduites au statut d'option interdisciplinaire dans la réforme) et les classes bilingues, non par « amour » des langues anciennes mais bien pour leur caractère élitiste. SUD Éducation défend la possibilité pour toutEs les élèves de pratiquer les langues anciennes.

La lettre de Marine Le Pen adressée le 13 avril 2015 « aux collèges de France » appelle à aller encore plus loin que la réforme du ministère dans la casse du collège unique, c'est-à-dire dans la casse d'un enseignement unique pour toutEs sans distinction de classe. Les revendications du Front National, c'est-à-dire la défense des « fondamentaux », le rétablissement de « l'autorité du maître », la « suppression du principe d'interdisciplinarité au collège et au lycée » visent à maintenir et à renforcer un enseignement inaccessible à toutEs et fortement inégalitaire destiné à conduire à l'échec les élèves des classes populaires, en somme à reproduire les inégalités sociales. C'est ainsi que Marine Le Pen revendique à la fin de sa lettre la suppression du collège unique et l'instauration d'un collège professionnel. L'idée du Front National et de l'extrême-droite en général est de renforcer la ségrégation sociale en orientant le plus tôt possible les enfants des classes populaires dans des filières professionnelles fortement dévalorisées car conduisant à des métiers situés en bas de la hiérarchie sociale.

Alors que les études montrent la sous-représentation des enfants des classes populaires dans les filières générales au lycée, l'instauration du tri social dès la sixième aura pour effet d'enterrer l'idée même d'une école pour toutEs. Cette revendication du Front National met au jour leur volonté d'utiliser l'école pour renforcer et reproduire les hiérarchies de classe et les inégalités qui structurent le monde du travail.

Le Front National veut utiliser la colère des enseignantEs contre la réforme du collège et contre la dégradation de leurs conditions de travail pour faire passer ses idées liberticides et discriminatoires. Nous ne sommes pas dupes, les propositions du Front National et les prises de paroles de tous les réactionnaires contre la réforme ne disent rien du manque de personnels, des classes surchargées, des conditions de travail qui se dégradent et des pressions hiérarchiques au quotidien. Au contraire, dans cette lettre Marine Le Pen revendique un renforcement de la hiérarchie dans les écoles élémentaires autour de la figure du directeur d'école.

**SUD Éducation revendique des moyens humains et financiers à hauteur des besoins et défend l'instauration d'un collège favorisant l'égalité entre les élèves par la mise en place d'un enseignement polytechnique qui permette aux élèves d'explorer tous les types de savoirs, qu'ils soient manuels, techniques, artistiques ou théoriques.**

**SUD Éducation appelle toutEs les personnels et les parents d'élèves à se mobiliser contre la réforme du collège et contre la vague réactionnaire qui s'empare de la colère des enseignantEs pour populariser ses idées discriminantes envers les travailleurEs et son projet de société fortement inégalitaire.**

**L'extrême-droite n'a pas sa place dans nos luttes ! (ni ailleurs, si ce n'est à la poubelle)**

*« Celui [ou celle] qui rêve mais n'agit pas, cultive le cauchemar. »*  
William Blake

# Éducation SUD Lorraine

## Info

### BULLETIN LOCAL D'INFORMATION SYNDICALE

Numéro 20 - Juillet 2015

ISSN : 2104-1547 - CPPAP : 1014 S 08325

Dir. de la publ. : Roberto Toscano

Editeur : SUD Education Lorraine 4 rue de Phalsbourg 54000 Nancy

Imprimé par SUD Education Lorraine

Périodicité trimestrielle

### SOMMAIRE

- p.1 : Édito spécial réforme du collège
- p.2 : La refondation de l'école c'est du pipeau
- p.3 : Statuts, obligations de service et IMP dans le 2nd degré  
Colonne de lutte juridique / La gangrène est de retour
- p.4 : Agenda des formations syndicales session 2015/2016

### PERMANENCES SYNDICALES

Lundi Mardi Mercredi Vendredi  
de 14h à 17h

4 rue de Phalsbourg - Nancy  
Téléphone : 03 83 35 01 48

SUD Éducation Lorraine :  
sudeduclor@gmail.com

SUD Éducation 57 :  
sudeduc57@gmail.com

SUD Éducation 88 :  
sudeduc88@gmail.com

SUD Éducation 54 :  
sudeduc54@gmail.com

SUD Éducation 55 :  
sudeduc55@gmail.com

Site académique : <http://sudedulor.lautre.net/>

Site fédéral : [www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)

Union  
syndicale  
**Solidaires**

## La Refondation de l'École : c'est du pipeau

**On se souvient de la bonne blague des 60000 postes.**

Ce qui était promis n'était que... promis. Le propre d'une promesse de communicantE, c'est d'être racoleuse. DHG dans le second degré et carte scolaire dans le primaire ont révélé la pénurie générale et ont donné lieu à des mobilisations. Les classes sont supprimées. Les effectifs gonflent. Où sont nos 60 000 camarades ?

**La refondation de l'école, c'est communiquer fort**, souvent, à la télé, dans les journaux pour habiller le démantèlement de l'École publique d'un vernis de fausses bonnes intentions.

**Plus c'est gros plus ça passe. Dans le premier degré, on vend du « Plus de maîtres que de classes » alors qu'on supprime des postes et que les collègues ne sont pas remplacés.** On a vendu du rythmes scolaires à coup d'experts en chronobiologie et pédagogie et d'animations culturelles mais à la place du violon, du sport et du théâtre, la plupart des enfants vont à la garderie. Ils et elles sont surmenés et fatigués. On a rétabli la formation des maîtresses et des maîtres mais on continue d'envoyer les stagiaires à la casse sans formation ou presque, en exigeant l'impossible car ils doivent apprendre à supporter une hiérarchie présomptueuse, incompétente et inutile.

Voilà à quoi ressemble cette refondation. La refondation, en fait, on voudrait juste que ça s'arrête complètement...pour que nous puissions faire notre boulot tranquillement.

**Malheureusement, le vent de la réformette souffle encore ;** ça continue, les nouveaux programmes sortent. On n'a pas envie de les lire. Normal. Tout tombe d'en haut... Nous sommes en bas... Nous ne devons rien dire et obéir.

**Au collège, ça souffle fort.** Partant du constat que « le collège aggrave la difficulté scolaire », la réforme va résoudre tous les problèmes. On s'occupera mieux des élèves. On en finira avec l'élitisme. On fera de la pédagogie dans des collèges qui ne produiront plus jamais de laissés pour compte car chacun y évoluera à son rythme. Nous devrions être contents car le collège sous sa forme actuelle ne permet pas l'épanouissement des élèves. Il reproduit largement les inégalités sociales. Mais avec la réformette du collège, l'autonomie des établissements sera renforcée par le choix laissé aux hiérarchies locales de la modulation des horaires disciplinaires. La concurrence entre personnels, la désorganisation, le renforcement des pouvoirs des chefs seront accentués par la mise en place des enseignements complémentaires (dont les EPI). La « souplesse » dans l'attribution des moyens provoquera un nivellement des moyens par le bas, à cause de l'austérité et des modalités de gestion du service public. Cette réforme dégradera les conditions de travail des personnels et des élèves.

**Cette réforme répond à toutes les exigences d'un contexte de dictature capitaliste ultra-libérale où flexibilité et pilotage sont les gros mots qui cachent la misère du terrain.**

**Au collège comme à l'école, au lycée, à l'université, c'est cette logique hypocrite de gestion au rabais du service public d'éducation qui s'installe.**

Étonnons-nous de voir la droite s'offusquer quand on sait qu'ils furent les instigateurs de cette grande comédie. Le renforcement des hiérarchies, la concurrence, un socle commun de compétences de travailleurEs exploitables par les patrons du MEDEF, la baisse des dépenses publiques... Comment cela peut-il déplaire aux plus fidèles amiEs de Gattaz et compagnie ? Leurs critiques réactionnaires et la défense de l'existant visent plutôt à faire paniquer le bon peuple qui se résignera à payer des écoles. L'école privée a de l'avenir... Il ne lui manque que de nouveaux investisseurs. Nos dirigeants aimeraient bien voir une partie des usagerEs (les élèves) quitter le navire, pour que l'État fasse enfin des économies... mais ça après tout, c'est leur histoire.

**Nous, nous continuons la lutte. Nous revendiquons une vraie réforme, un plan de sauvegarde et de valorisation de l'École Publique.** Il faut baisser les effectifs des classes. Il faut du personnel statutaire formé pour aider ceux qui en ont besoin. Il faut du personnel statutaire pour que l'École devienne polytechnique, pour toutes et permettant l'acquisition de savoirs et de savoir-faire riches et variés. Il faut baisser le temps de travail devant élèves pour que les personnels travaillent ensemble. Il faut que les équipes puissent s'organiser de manière autonome. Il faut en finir avec les hiérarchies et le pilotage qui ne servent à rien, si ce n'est à justifier les emplois de nos petits chefs. C'est à partir de la base, des personnels et des élèves que se mettront en place les leviers pédagogiques et humains qui nous permettront de reprendre la main.

**C'est de cela qu'il s'agit :  
REPRENDRE LA MAIN  
SUR L'ÉCOLE ET LA SOCIÉTÉ**



**Réforme du collège, suite :  
mort programmée de l'allemand**

**L'article 8 du projet de décret,  
ou comment supprimer l'allemand LV1  
et détruire les classes bilangues.**

L'article 8 prévoit que les élèves qui ont bénéficié, en primaire, de l'enseignement d'une autre langue vivante que l'anglais (dans notre académie, essentiellement l'allemand !), **pourront** se voir proposer de poursuivre l'enseignement de cette langue en 6ème en même temps que l'anglais. Par conséquent, *seuls les élèves qui ont appris l'allemand en primaire pourront* s'inscrire dans une classe bilangue en 6ème. Sachant que l'allemand n'est pratiquement plus enseigné dans les écoles primaires (volonté politique et pénurie d'enseignantEs ayant l'habilitation à enseigner l'allemand), les classes bilangues disparaîtront ainsi par manque d'élèves. Une attaque d'autant plus incompréhensible que ces dernières attirent, à chaque rentrée, depuis leur création il y a 15 ans, toujours autant d'élèves désireux d'apprendre 2 langues dès la 6ème.

L'allemand sera de ce fait cantonné à une LV2, les classes européennes étant conditionnée à l'existence d'une classe bilangue au sein d'un établissement, celles-ci disparaîtront. Enfin, les postes d'allemand deviendront des postes partagés sur 2, voire 3 établissements.

**À travers cette mesure, le ministère s'attaque avant tout à la diversité et à la pluralité linguistiques au collège, mais aussi aux langues vivantes en tant que vecteurs culturels ! Une vision pragmatique de l'apprentissage des langues qu'il importe aujourd'hui de combattre !**

Les projets de décrets, arrêtés et circulaires d'application sont à présent connus. On y découvre accroissement de la charge de travail, offensive managériale et carotte indemnitaire.



### Charge de travail alourdie

Plus d'heures : La circulaire d'application du nouveau décret sur les obligations de service, permet d'imposer aux enseignantEs jusqu'à 1,5 heures supplémentaires si leur service donne lieu à des pondérations. Pour les TZR il réserve aux seuls remplacements à l'année la décharge pour affectation multiple. Ces deux mesures sont illégales car contraires au décret.

Plus de travail : en plus de celles qui existaient déjà, s'imposent officiellement dans le cadre de l'ISOE et sans compensation toutes les tâches qui s'étaient installées petit à petit : conseils pédagogiques, épreuves blanches, conseil école-collège, heures de vie de classe (en plus du service), encadrement et visite de stages (y compris en 3e)...

### Offensive managériale

Avant même que le décret soit présenté (et rejeté) en CTM, les collègues ont découvert dans leur DHG une colonne IMP (Indemnités pour missions particulières). Ces missions instituent des référentEs (de discipline, de cycle, de niveau, des activités EPS, culturel, numérique, décrochage), proposés par le ou la chefE au CA après consultation du conseil pédagogique.

Derrière la mise en concurrence des personnels et l'achat de leur docilité, quand on lit le contenu des missions (« harmonise les pratiques pédagogiques », « coordonne les projets », « assiste le chef d'établissement... », etc.), on lit l'instauration d'une hiérarchie intermédiaire déguisée, courroie de transmission des inspecteurEs et chefEs d'établissement.

### Ni moyen, ni décharges... des primes !

À part en REP+ et cycle terminal GT, c'est l'indemnitaire qui s'applique au détriment de la décharge horaire : celle pour effectifs pléthoriques devient indemnité, les enseignantEs de LP en cycle terminal sont privéEs de la pondération qu'ont leurs collègues de LGT et, en face des nouvelles missions, on promet une indemnité.

Bien que le décret du 20 août prévoit la possibilité de décharges elles s'avèreront exceptionnelles, au bon vouloir des recteurEs. Les montants des IMP sont basés sur une HSA de certifié (1250€) et se déclineront en 1/4, 1/2, 1, 2 ou 3 fois cette somme. Dans les faits, les IMP sont prélevés sur la DHG et correspondent souvent à une baisse des HSA. Bref : les heures d'enseignement servent à financer la politique managériale sur le dos des conditions de travail et d'apprentissage.

## SUD Éducation Lorraine revendique

- une baisse du nombre d'élèves par classe et la définition de plafonds nationaux,
- des augmentations de salaires et qu'y soient intégrées les indemnités générale (type ISOE),
- la compensation des tâches supplémentaires et des conditions difficiles par des décharges horaires,
- une baisse du temps de travail et 3h de concertation intégrées dans le service,
- un corps unique basé sur la situation la plus favorable ;
- une gestion collégiale et autogestionnaire des établissements

## et appelle les collègues

- à refuser collectivement toute heure sup' au-delà de celle imposable et à s'opposer aux réunions et missions imposées sans compensation ;
- à refuser de hiérarchiser les missions, d'arbitrer entre lesquelles seront indemnisées, à quel taux et qui les exercera, de prendre position sur la proposition du chefE d'établissement.
- à faire savoir en CA que ce n'est pas à nous (encore moins aux parents, élèves, collectivités territoriales) de déterminer la rémunération des collègues ;
- à réclamer pour toutes les missions légitimes, la possibilité ouverte par le décret de les partager et de bénéficier d'une décharge plutôt que d'une indemnité.



### Obtenir la reconnaissance en accident de service

**Pourquoi ?** Tout événement soudain portant atteinte à ta santé en lien avec le travail ou sur le trajet habituel peut être déclaré en accident de service (AS) y compris les atteintes psychologiques. La reconnaissance ouvre à une prise en charge directe par l'employeurE des frais médicaux et protège plus efficacement en cas de séquelle. Syndicalement, c'est aussi un moyen d'établir un lien direct entre la dégradation de nos conditions de travail et notre santé.

#### Que faire ?

1. Retirer ou faire retirer les 2 documents de prise en charge : déclaration d'accident de service et certificat de prise en charge des frais d'accident au secrétariat de ton chefE de service. Ils sont aussi téléchargeables sur le site académique<sup>1</sup>.
2. Faire confirmer l'accident de service ou de travail par un témoignage écrit.
3. Consulter unE médecin pour obtenir un certificat médical d'arrêt de travail (bleu) précisant la pathologie, par exemple : « stress post-traumatique lié au travail ». En cas d'atteinte à l'intégrité psychologique, consulter aussi unE médecin psychiatre pour établir un certificat précis afin de constituer un dossier médical complet possible à opposer à l'expert mandaté par l'employeurE.
4. Préparer la commission de réforme en cas de refus : les employeurEs refusent souvent cette reconnaissance. Ils doivent demander l'avis de la commission de réforme. Dans le cas d'un AS pour atteinte psychologique, vérifier qu'il y a unE médecin psychiatre parmi les 2 médecins de la commission. Contacter les 2 représentantEs syndicaux du corps d'appartenance en demandant leur coordonnés à l'administration.
5. Consulter le dossier médical au secrétariat de la commission : la convocation à l'intéresséE doit lui indiquer la possibilité de consulter et se faire communiquer l'intégralité de son dossier, dans un délai de 8 à 10 jours avant la commission.
6. Être accompagnéE à chaque étape et notamment face à la commission.

### La gangrène est de retour (1)

Parce qu'aujourd'hui encore plus qu'hier la gangrène fasciste se répand et grave ses idées nauséabondes dans de plus en plus de têtes, un décryptage est nécessaire. De plus, les fascistes reluquent méchamment sur l'école et avancent leurs « propositions » pour mieux organiser la propagande au plus jeune âge. À chaque numéro SUD Éducation Lorraine décryptera les propositions du FN, pour mieux les combattre.

Exemple :

« Les enseignants au cœur de l'école  
La politique du 1 sur 2 (non-remplacement d'un enseignant partant à la retraite sur deux) cessera : l'intégralité des départs à la retraite sera remplacée. Il n'y aura cependant pas de créations de postes supplémentaires, dans un souci de responsabilité budgétaire. » dit le programme du FN.

Décryptage : le FN annonce ici qu'il ne ferait ni plus ni moins que ce que font Hollande et le PS, c'est à dire austérité, capitalisme et strangulation à tous les étages. Poursuite de la pénurie de moyens et classes surchargées, droit dans le mur on continue. Par contre, le management dictatorial des équipes risque fort de passer puissance dix. Il ne sera plus question de l'ouvrir. Silence total ou répression !

<sup>1</sup> Sur le pial dans l'onglet ressources humaines (identifiants académiques) : [https://pial.ac-nancy-metz.fr/2013-02-11-procedure-accidents-du-travail-et-maladies-professionnelles-37564.kjsp?RH=RH\\_CONGESCARENCES](https://pial.ac-nancy-metz.fr/2013-02-11-procedure-accidents-du-travail-et-maladies-professionnelles-37564.kjsp?RH=RH_CONGESCARENCES)

## EN TRES TRES BREF

Les zeps qui disparaissent, les tuteurEs, les formateurEs, les chefEs, magistère, les réformes destructrices, les papiers par-ci, les paperasses par-là, les inspections qu'on pourrait/devrait refuser... TOUT t'exaspère ? Ça tombe bien, nous aussi : on n'en peut plus ! On n'est jamais de trop pour lutter... Contacte-nous, rejoins-nous !

*La liberté syndicale est un droit fondamental.*



## AGENDA DES FORMATIONS SYNDICALES SESSION 2015/2016

En septembre s'ouvrira une nouvelle année scolaire, une nouvelle année de luttes sociales constructives on l'espère, par la grève reconductible et le blocage. Lutter plus pour gagner plus. Mais ce sera aussi une nouvelle année de formations syndicales. SUD Éducation Lorraine peaufine son cru et peut déjà t'annoncer les thèmes des formations syndicales prévues :

### Stage de syndicalisation

#### Droits des personnels / Questions juridiques

#### Santé et travail / Conditions et Souffrance au travail

#### Réforme du Collège

#### Marchandisation de l'Éducation en Europe, la tyrannie de l'Évaluation et des Compétences

#### RIS « contrats précaires » AVS, EVS, CUI, AESH, AED

#### Antihierarchie, inspection et entretien annuel ou comment contester, comment refuser

#### Antifascisme, anti-néoconservatisme et racisme d'État

#### L'autogestion dans la pratique, Pratiques pédagogiques émancipatrices : vivre la classe coopérative

Et si t'es adhérentE à SUD Éducation Lorraine, en plus tu peux participer à :

#### Stage pratique militante de terrain (réservé aux adhérentEs)

Pour en savoir plus, consulte l'agenda sur le site de SUD Éducation Lorraine <http://sudedulor.lautre.net/spip/> où tu pourras savoir où, quand et comment ça se passe, comment faire sa demande auprès de la hiérarchie et dans quels délais (modèles de lettres disponibles sur le site <http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article708>). Concernant la formation syndicale, tu as droit à 12 jours par an.



# éducation SUD

## Lorraine J'adhère !

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel :

Adresse mail :

Adresse professionnelle :

Catégorie :

Fonction exacte :

Classe Normale

Hors Classe

**COTISATION - Barème indicatif selon les  
moyens de chacune, la question financière  
ne doit pas être un obstacle :**

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôts de 66%
- de 600 €	6 €	2 €
+ de 600	15 €	5 €
+ de 750	27 €	9 €
+ de 900	45 €	15 €
+ de 1000	54 €	18 €
+ de 1100	64 €	21,33 €
+ de 1200	75 €	25 €
+ de 1300	88 €	29,33 €
+ de 1400	102 €	34 €
+ de 1500	117 €	39 €
+ de 1600	135 €	45 €
+ de 1700	153 €	51 €
+ de 1800	174 €	58 €
+ de 1900	192 €	64 €
+ de 2000	210 €	70 €
+ de 2100	230 €	76,66 €
+ de 2200	251 €	83,66 €
+ de 2300	272 €	90,66 €
+ de 2400	293 €	97,66 €
+ de 2500	315 €	105 €
+ de 2600	340 €	113,33 €
+ de 2700	364 €	121,33 €
+ de 2800	390 €	130 €
+ de 2900	416 €	138,66 €
+ de 3000	443 €	147,66 €
+ de 3100	472 €	157,33 €
+ de 3200	500 €	166,66 €
+ de 3300	530 €	176,66 €
+ de 3400	561 €	187 €
+ de 3500	593 €	197,66 €
+ de 3600 €	17,30 % du salaire mensuel	...

Paiement : par chèque à l'ordre de SUD Éducation Lorraine et à adresser à :  
SUD Éducation – 4 rue de Phalsbourg – 54000 Nancy

Possibilité de paiement fractionné en établissant dès l'adhésion plusieurs chèques datés qui seront encaissés au cours de l'année scolaire.